

Zeitschrift: Cahiers du Musée gruérien

Band: 7 (2009)

Rubrik: Fondation ou Fonds Victor Tissot?

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fondation ou Fonds Victor Tissot?

Dans l'histoire du musée, il est question tantôt de «Fondation» tantôt de «Fonds» Victor Tissot. De même, il y a diverses manières de désigner la commission du musée et de la bibliothèque. Ce petit rappel historique permettra au lecteur d'y voir plus clair.

En 1917 fut adopté le règlement de la Fondation Victor Tissot. Celui de 1975 conserva le même intitulé. En 1996, une étude de la nature juridique de l'institution arriva à la conclusion que les conditions d'une fondation de droit privé ou de droit public n'étaient pas remplies et qu'il s'agissait d'un fonds communal. Le règlement du 13 décembre 2004 adopta en conséquence le titre de Fonds Victor Tissot.

La commission chargée de la gestion de l'institution fut appelée successivement Commission du Musée et de la Bibliothèque, Commission du Musée gruérien et de la Bibliothèque publique, Commission administrative du Musée gruérien et de la Bibliothèque publique. Le règlement de 2004 revint à la formule Commission du Musée et de la Bibliothèque.

Abréviations

AEF ▶	Archives de l'Etat de Fribourg
BCUF ▶	Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg
AVB ▶	Archives de la Ville de Bulle
MGB ▶	Musée gruérien Bulle
BBUL ▶	Bibliothèque de Bulle
CMB ▶	Commission du Musée et de la Bibliothèque
AVT ▶	Archives Victor Tissot
AJR ▶	Archives Joseph Reichlen
CC ▶	Conseil communal
PV ▶	Procès-verbal
RA ▶	Rapport annuel
Presse ▶	Coupures de presse
Corr. ▶	Correspondance
NEF ▶	Nouvelles Etrennes fribourgeoises
AF ▶	Annales fribourgeoises
AMG ▶	Société des Amis du Musée gruérien